

**PROCÈS VERBAL DE
CONSTAT
Du
26 AVRIL 2019**





**ALEXANDRE
&
ASSOCIÉS**
HUISSIERS DE JUSTICE

ANGOULÊME
224 rue Fontchaudière
CS 72219
16022 ANGOULÊME Cedex

COGNAC
4 rue Jean Taransaud
CS 50255
16112 COGNAC Cedex

RUFFEC
3, place d'Armes
B.P. 93
16700 RUFFEC

VILLEBOIS-LAVALETTE
52, Grand'Rue
B.P. 2
16320 VILLEBOIS LAVALETTE

Téléphone : 05.45.95.95.95 – Télécopie : 05.45.92.36.60 – Email : constat@alexandre-associés.com

www.alexandre-associés.com

PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF

LE VINGT SIX AVRIL A 18 HEURES

A la requête de :

Du Conseil d'Administration de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente, ayant son siège rue des Chasseurs, 16400 Puymoyen, agissant diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège.

Représenté par son président, Monsieur Bruno MEUNIER.

Lequel m'expose :

Que la Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente organise, le vendredi 26 avril 2019 0 18 heures, son assemblée générale à la salle Dambier, commune de Champniers (16430).

Qu'au cours de cette assemblée doivent avoir lieu différents votes à main levée.

Qu'afin de garantir ses droits, le requérant entend faire contrôler le bon déroulement de cette assemblée, y compris le contrôle des différents votes, par un huissier de justice.

Déférant à cette requête,

Je, Eric FILHOL, huissier de justice associé au sein de la S.E.L.A.S Alexandre & Associés, huissiers de justice, 224 rue Fontchaudière à ANGOULÊME 16000, soussigné,

Me transporte ce jour à la salle Dambier, commune de Champniers (16430), à l'effet de procéder aux constatations suivantes.

CONSTATATIONS

I / VERIFICATION DE LA DISTRIBUTION DES BULLETINS DE VOTE.

A l'entrée de la salle, je constate que les enveloppes nominatives des différentes associations de chasse existantes en Charente sont données à leur représentant présent et dont le nom a été précédemment envoyé à la Fédération Départementale. A l'intérieur de ces enveloppes se trouvent différents documents.

Il y a ainsi deux séries de tables pour réceptionner lesdits participants, l'une pour les chasses communales et l'autre pour les chasses privées, avec à chacune plusieurs agents de la Fédération qui vérifient et identifient, le représentant de la société de chasse dont le nom est donc déjà établi, le font émarger sur le registre de l'assemblée générale, lui donne une enveloppe correspondante, préétablie.

I / DEROULEMENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Je constate le bon déroulement de cette assemblée.

➤ Ouverture de l'assemblée par son président, Monsieur Bruno Meunier.

- Le Président propose à l'assemblée que le bureau de cette assemblée soit celui du conseil d'administration et pose à main levée la question qui est contre cette proposition ?

Je constate que personne ne lève la main à cette question.

- Il indique, conformément à l'article 11 du règlement intérieur de la Fédération des chasseurs de la Charente, que l'assemblée générale doit déterminer le mode de scrutin qui s'applique, que le conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres, propose que les votes aient lieu à main levée.

Il pose alors les questions qui est contre et qui s'abstient :

Je constate que personne ne lève la main à ces deux questions et à la question qui est pour que de nombreuses personnes lèvent la main.



- **Souhais de bienvenue, Mr MEUNIER.**
- **Allocution du Président et rapport moral**
- **Bilan d'activité, Mr PINEL.**
- **Suite au bilan d'activité et des travaux des commissions.**
- **Rapport financier de Mr KHUN.**
- **Rapport du commissaire aux comptes, Mr BACQ représentant Mr RAMMELAERE.**
- **Approbation du bilan.**

Monsieur KUHN, trésorier, remercie Monsieur BACQ de son rapport et pose les questions suivantes :

1/ Je vous demande maintenant de bien vouloir voter à main levée pour l'adoption des comptes que je viens de vous présenter. Merci d'utiliser les petites feuilles roses pour voter (situées dans les enveloppes données).

- Qui est contre ?

Je constate que **personne** ne lève la main avec le feuillet rose.

- Qui s'abstient ?

Je constate **que quatre personnes** lèvent la main avec le feuillet rose.

- Qui est pour ?

Je constate que **de nombreuses personnes** lèvent la main.

2/ Je vous demande maintenant de bien vouloir l'affectation du résultat du service général, soit 142.825,12 euros aux réserves de la comptabilité Service Général.

- Qui est contre ?

Je constate que **personne** ne lève la main avec le feuillet rose.

- Qui s'abstient ?

Je constate **que trois personnes** lèvent la main avec le feuillet rose.

- Qui est pour ?

Je constate que **de nombreuses personnes** lèvent la main.

3/ Maintenant je vous demande de voter l'affectation du résultat du service Dégâts et Gestion du Grand Gibier, soit -36.246,98 euros aux réserves de la comptabilité Dégâts et Gestion du Grand Gibier.

- Qui est contre ?

Je constate que **personne** ne lève la main avec le feuillet rose.

- Qui s'abstient ?

Je constate que **six personnes** lèvent la main avec le feuillet rose

- Qui est pour ?

Je constate que **de nombreuses personnes** lèvent la main.

➤ Budget du service général Présentation et vote du budget.

Monsieur Khun, trésorier de la FDCC présente le budget 2019/2020 qui a été élaboré par la Commission des Finances au sein de laquelle siègent quatre chasseurs ou responsables d'associations mais aussi cinq administrateurs, notre directeur et notre comptable. Ce budget a été adopté par le Conseil d'Administration de la Fédération à l'unanimité et transmis à Monsieur le Préfet en février dernier, qui n'a émis à ce jour aucune observation.

1/ Pour l'adoption du budget service général.

- Qui est contre ?

Je constate qu'**une personne** lève la main avec le feuillet rose.

- Qui s'abstient ?

Je constate qu'**une personne** lève la main avec le feuillet rose

2/ Pour l'adoption du budget Dégâts et Gestion du grand gibier.

- Qui est contre ?

Je constate que **personne** ne lève la main avec le feuillet rose.

- Qui s'abstient ?

Je constate que **deux personnes** lèvent la main avec le feuillet rose.

➤ MODIFICATIONS DES STATUTS ET DU REGLEMENT INTERIEUR.

Mr Meunier rappelle que l'article 11 des statuts précise que les résolutions de l'assemblée générale sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. Tout scrutin électoral est pris à scrutin secret, les autres décisions sont prises à scrutin secret ou selon d'autres modalités inscrites au règlement intérieur.

Pour éviter des déplacements et l'organisation traditionnelle d'une assemblée générale, nous vous proposons d'ajouter à notre règlement intérieur la disposition suivante : En dehors de l'assemblée générale ordinaire et pour des assemblées générales supplémentaires, il est autorisé de mettre en œuvre un vote par correspondance ou une consultation électronique.

- Qui est contre ?

Je constate que **personne** ne lève la main avec le feuillet rose.

- Qui s'abstient ?

Je constate qu'**une personne** lève la main avec le feuillet rose.

➤ INTERVENTION DES COMMISSION ET DIVERS.

Puis clôture de la séance.

Une fois ces constatations effectuées, je dresse le présent procès-verbal de constat, pour servir et valoir ce que de droit.



Eric FILHOL
Huissier de justice associé

COÛT : CINQ CENT QUATRE EUROS 09 CTS

C O U T

(Décret 96-1080 du 12.12.1996)

Honoraires	400,00
<i>article 16</i>	
Frais de déplacement.	7,67
<i>article 18</i>	

TOTAL HT	407,67
TVA 20 %	81,53
Taxe Forfaitaire	14,89
<i>article 20</i>	

TOTAL TTC	504,09

Acte soumis à une taxe fiscale forfaitaire de 14,89 Euros.

